



**MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

V1.4 – version 20250312



SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES

PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST

Quartier Foch - BP 22
35 998 RENNES CEDEX 9

Objet de la consultation :

Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie et prestations de plonge au profit des organismes de la base de défense d'Evreux.

Règlement de la consultation

Accès et réponses au dossier de consultation uniquement par voie électronique sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Les plis doivent être déposés au plus tard aux date et heure fixées sur la PLACE.

Attention ; Visites obligatoires sur certains sites des 2 lots

Les visites sont organisées **à compter du 27/07/2026 et jusqu'au 21/08/2026.**

Un préavis de 4 jours est nécessaire avant visite.

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - ACHETEUR	4
ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION	4
ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
3.1 - Procédure de passation	4
3.2 - Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics)	4
3.3 - Allotissement – lieux d'exécution	4
3.3.1 - Allotissement	4
3.3.2 - Lieux d'exécution	4
3.4 - Forme et étendue des marchés	5
3.5 - Durée et reconduction des marchés	5
3.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement	6
3.7 - Variantes	6
3.8 - Prestations supplémentaires éventuelles	6
ARTICLE 4 - INFORMATION DES CANDIDATS	6
4.1 - Contenu des documents de la consultation	6
4.2 - Modifications des documents de la consultation	6
4.3 - Questions – Réponses	6
4.4 - Visite sur site	6
4.5 - Reprise du personnel	8
4.6 - Dispositif social du militaire blessé	8
ARTICLE 5 - CANDIDATURE	8
5.1 - Présentation et contenu des candidatures	8
5.1.1 - Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)	8
5.1.2 - Candidature sous forme de DC1 et DC2	8
5.1.3 - Documents et renseignements complémentaires	8
5.2 - Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques	9
5.3 - Précisions sur la sous-traitance	9
5.3.1 - Candidature sous forme de DUME	9
5.3.2 - Candidature hors DUME	9
5.4 - Examen des candidatures	9
5.4.1 - Exclusions de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur	9
5.4.2 - Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance	10

5.4.3 - Sélection des candidatures	10
5.4.4 - Bilan des gaz à effet de serre (BEGES)	10
ARTICLE 6 - OFFRE	10
6.1 - Présentation de l'offre	10
6.2 - Echantillons	10
6.3 - Contrôle primaire de la personne morale	11
6.4 - Examen des offres	11
6.5 - Critères d'attribution	11
6.6 - Durée de validité des offres	12
6.7 - Conditions de remise des plis	12
ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ	12
7.1 - Contrôle primaire de la personne morale	12
7.2 - Documents à fournir	12
7.3 - Signature du marché	12
ARTICLE 8 - LANGUE	13
ARTICLE 9 - CONTENTIEUX	13
ANNEXE 1 : COMPLETER UN DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME)	14
ANNEXE 2 : MODALITES DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	16
ANNEXE 3 : COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS	18
ANNEXE 4 : FOURNISSEURS NON SOUMISSIONNAIRES	19
ANNEXE 5 : REPRISE DE PERSONNEL	20
ANNEXE 6 : AVIS DE VISITE	21
ANNEXE 7 : DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)	22
ANNEXE 8 : FLYER DE PRESENTATION DEFENSE ET MOBILITE	23
ANNEXE 9 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS CONTROLE PRIMAIRE PERSONNE MORALE	24

ARTICLE 1 - ACHETEUR

MINISTÈRE DES ARMÉES
PLATE-FORME COMMISSARIAT OUEST
Division achats publics - Bureau achats de fournitures et services
Quartier Foch – BP 22
35998 RENNES CEDEX 9

Son directeur est le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA).

ARTICLE 2 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet la passation de 2 marchés publics relatifs aux prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie et prestations de plonge au profit des organismes de la base de défense d'Evreux.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Procédure de passation

Appel d'offres ouvert (Articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2)

3.2 - Code CPV (Vocabulaire commun des marchés publics)

90911000-6 – Services de nettoyage de logements, de bâtiments et de vitres

3.3 - Allotissement – lieux d'exécution

3.3.1 - Allotissement

La consultation est allotie comme suit :

N°de lot	Objet
1	Prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie des sites militaires du Havre (76600), de Rouen (76000) et de Dieppe (76200)
2	Prestations de nettoyage des locaux, de l'hébergement, de l'hôtellerie, de la vitrerie et prestations de plonge au profit des sites militaires d'Evreux (27000), Vernon (27200) et Favières (28170).

3.3.2 - Lieux d'exécution

L'ensemble des prestations aura lieu sur la zone de compétence du GSC EVX, selon les localisations géographiques suivantes :

N°de lot	Site	Adresse géographique des sites
1	BASE AMIRAL DURAND VIEL LE HAVRE	ILOT DES REMORQUEURS - Chaussée Amiral Durand Viel - 76600 LE HAVRE
	PAVILLON B LE HAVRE	232 BOULEVARD DE STRASBOURG - 76600 LE HAVRE
	DMD 76/CSN/BUREAU d'ETUDES HERBOUVILLE ROUEN	3 rue d'Herbouville - 76000 ROUEN
	CIRFA ROUEN	110-112 Avenue du mont-Riboudet - 76000 ROUEN

	BRIGADE GENDARMERIE MARITIME DIEPPE (BGMAR)	QUAI GUYNEMER - 76200 DIEPPE
2	Emprise BA 105 EVREUX	Route de paris – 27000 EVREUX
	Maison de l'armée EVREUX	40 rue Saint-Sauveur – 27000 EVREUX
	BA105 ALLEMANDS	Route de paris – 27000 EVREUX
	BA105 SIAé	Route de paris – 27000 EVREUX
	CNMO-TSR VERNON	Route de Magny – 27200 VERNON
	CNMO-TSR FAVIERES	Route de Courville - 28170 THIMERT-GATELLES

3.4 - Forme et étendue des marchés

La consultation donnera lieu pour chaque lot à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande.

L'accord-cadre est mono-attributaire.

L'accord-cadre est conclu avec minimum et maximum en valeur.

Les accords-cadres sont passés avec :

- un montant minimal annuel HT, correspondant au montant forfaitaire annuel HT des prestations programmées ;
- un montant maximal annuel HT par lot comprenant la part forfaitaire et la part à bons de commande fixé de la manière suivante :

Lot	Montant maximal annuel HT	Montant annuel estimé HT
1	135 000 €	90 000 €
2	1 537 500 €	1 025 000 €

Prestations similaires :

L'acheteur pourra passer des marchés ultérieurs de services ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles des marchés issus de la présente consultation, avec le même titulaire, en vertu de l'article R.2122-7 du code de la commande publique (marché sans nouvelle mise en concurrence, passé dans les 3 ans suivant la notification des marchés initiaux).

3.5 - Durée et reconduction des marchés

Chaque accord-cadre prend effet à sa date de notification.

La durée initiale de chaque accord-cadre est de douze (12) mois fermes à compter de la date de début d'exécution des prestations fixée par lettre de notification.

Chaque accord-cadre est reconduit tacitement à chaque date anniversaire de début d'exécution des prestations, sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique, le Titulaire d'un accord-cadre ne peut pas refuser la reconduction.

En cas de non reconduction, le Représentant du Pouvoir Adjudicateur (RPA) notifie sa décision au titulaire au moins deux mois avant la date de reconduction. En cas de non reconduction, le titulaire ne peut prétendre à aucune indemnité.

3.6 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Le financement s'effectue à partir de ressources propres du ministère des armées.

Le règlement des sommes dues s'effectue par mandat administratif établi par la plate-forme commissariat ouest (PFC O) et adressé au directeur départemental des finances publiques du Finistère (comptable assignataire) qui procède au virement sur le compte bancaire ou postal indiqué dans l'acte d'engagement. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours.

Avance :

Les conditions de versement de l'avance et son taux sont précisés dans les clauses du marché.

3.7 - Variantes

Les variantes sont interdites.

3.8 - Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet.

ARTICLE 4 - INFORMATION DES CANDIDATS

4.1 - Contenu des documents de la consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des éléments suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC) et ses annexes ;
- l'acte d'engagement (ATTRI 1) et ses annexes ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et ses annexes ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes .
- modèle déclaration de sous-traitance
- Flyer PFC O de Rennes

4.2 - Modifications des documents de la consultation

Des modifications de détail peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier sur la PLACE.

Les candidats doivent répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Si un candidat a remis un pli avant les modifications, il peut en remettre un nouveau sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de remise des plis.

Selon l'importance des modifications apportées au dossier de consultation, l'acheteur est susceptible de décaler les date et heure limites de remise des plis. Les candidats identifiés sont alors informés de ce report.

4.3 - Questions – Réponses

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la PLACE au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des plis. Les réponses seront publiées sur la PLACE.

4.4 - Visite sur site

Les visites de sites sont prévues pour tenir compte des diverses contraintes et difficultés d'exécution des prestations.

Les visites sont organisées aux dates figurant en page de garde.

Les candidats actuellement titulaires d'un marché ayant déjà réalisé la visite lors de la précédente consultation ne sont pas soumis à cette obligation.

Toutefois l'attention des candidats est attirée sur les modifications apportées au CCTP et aux annexes du dossier. En aucun cas la dispense de visite ne saurait prévaloir les candidats de la non prise en compte de ces modifications.

L'attestation de visite, en pièce jointe au présent règlement de la consultation (annexe 6), devra être obligatoirement jointe à l'offre signée du représentant du candidat ayant effectué la visite et du représentant de l'administration ayant conduit cette visite.

Pour la visite des lieux, le candidat devra fournir une pièce d'identité, et prendra contact, **au moins 4 jours au préalable**, avec le(s) correspondant(s) du site :

Lot	Site	VISITE	Mail contact visite	Téléphone contact visite
1	BASE AMIRAL DURAND VIEL LE HAVRE	facultative	bgmarp692.le-havre@gendarmerie.defense.gouv.fr	02 35 21 93 95
	PAVILLON B LE HAVRE	obligatoire	comar-le-havre.secretaire.fct@intradef.gouv.fr ; comar-le-havre.log.fct@intradef.gouv.fr	02 35 22 15 66 02 35 19 71 80
	DMD 76/CSN/BUREAU d'ETUDES HERBOUVILLE ROUEN	obligatoire	dmd76.cmi.fct@intradef.gouv.fr	02.32.08.20.22
	CIRFA ROUEN	facultative	cirfa-air-rouen.sec.fct@intradef.gouv.fr ; cirfa-air-rouen.sec.fct@intradef.gouv.fr ; cirfa-terre-rouen.sec.fct@intradef.gouv.fr	02 76 27 88 31 02 76 27 88 16 02 76 27 88 25
	BRIGADE GENDARMERIE MARITIME DIEPPE (BGMAR)	facultative	bgmarp607.dieppe@gendarmerie.defense.gouv.fr	02 35 84 44 64
2	Emprise BA 105 EVREUX	obligatoire	gsc-evx.prescripteur.fct@intradef.gouv.fr	02.76.57.42.40
	Maison de l'armée EVREUX	facultative	dmd27.cmi.fct@intradef.gouv.fr	02.32.31.99.66
	CNMO-TSR VERNON	facultative	cnmo-tsr-favieres-vernon.chef-centre.fct@intradef.gouv.fr	02 32 64 62 10
	CNMO-TSR FAVIERES	obligatoire	cnmo-tsr-favieres.chef-sg.fct@intradef.gouv.fr	02.37.38.53.98
	BA105 ALLEMANDS - CMA	obligatoire	amandine.prier@intradef.gouv.fr	02 76 57 46 72
	BA105 SIAé	facultative	siae-c130-dli.trait.fct@intradef.gouv.fr	

4.5 - Reprise du personnel

L'entreprise attributaire (entreprise entrante) étant susceptible de devoir reprendre les salariés du précédent titulaire (entreprise sortante), les éléments salariaux communiqués par les titulaires des marchés à renouveler sont joints en annexe 5 au présent règlement de consultation.

La personne publique n'étant pas à l'origine des données transmises, ces informations ne pourront en aucun cas engager sa responsabilité.

4.6 - Dispositif social du militaire blessé

Une considération sociale est prévue dans le cadre de l'exécution du présent marché, il s'agit du dispositif du militaire blessé.

Ce dispositif permet à un militaire blessé, suivi par Défense mobilité, de découvrir un métier, un secteur d'activité, le monde de l'entreprise, confirmer ou infirmer un projet professionnel, en réalisant un stage dans l'entreprise titulaire du marché. Une présentation complète du dispositif est disponible en annexe 8 du RC.

Les modalités d'exécution de ce dispositif sont précisées dans le CCAP du marché.

ARTICLE 5 - CANDIDATURE

5.1 - Présentation et contenu des candidatures

Le candidat peut présenter sa candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME), ou « hors DUME ».

Afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné à l'article L. 2141-3 du code de la commande publique, le candidat produit son **numéro unique d'identification** permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel à condition que l'accès à celui-ci soit gratuit et, le cas échéant, que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à sa consultation. S'il est étranger, le candidat produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.

5.1.1 - Candidature sous forme de Document Unique de Marché Européen (DUME)

Mode opératoire :

1. télécharger le « DUME acheteur » sur la PLACE,
2. le renseigner (en français) à l'aide de l'outil du « SERVICE DUME » :
<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>
3. le déposer sur la PLACE au format .xml

Une fiche explicative est également fournie en annexe 1 au présent règlement de la consultation.

5.1.2 - Candidature sous forme de DC1 et DC2

Le candidat qui ne souhaite pas utiliser le DUME peut utiliser les formulaires DC1 et DC2.

5.1.3 - Documents et renseignements complémentaires

Outre le DUME ou les formulaires DC1 et DC2, le candidat devra également produire :

- **Au titre de la capacité économique et financière :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles. Le chiffre d'affaires du candidat doit être de minimum 1,5 fois l'estimation des lots auxquels il postule ;

- **Au titre de la capacité technique et professionnelle :**

- Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ;

- Une liste des certificats de qualité, ou équivalents, établis par des organismes indépendants, attestant que l'opérateur économique se conforme aux normes d'assurance de qualité ;

Si, pour une raison justifiée, le candidat n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur.

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ceux-ci et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

5.2 - Précisions concernant les groupements d'opérateurs économiques

Dans le cadre de la consultation, l'acheteur autorise le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements d'opérateurs économiques ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements d'opérateurs économiques.

Les candidats peuvent se présenter sous forme de groupement dans les conditions prévues aux articles R.2142-19 à R.2142-27 du code de la commande publique.

Les documents, dont une signature est demandée au titre de la présente consultation, devront être signés par l'ensemble des entreprises groupées ou par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter les autres entreprises du groupement.

Si le groupement d'opérateurs économiques présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct.

5.3 - Précisions sur la sous-traitance

5.3.1 - *Candidature sous forme de DUME*

Si le candidat s'appuie sur un ou des sous-traitants ou d'autres opérateurs pour faire acte de candidature, il renseigne les parties II-C et II-D du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct signé par le sous-traitant et contenant les informations requises dans le DUME acheteur.

5.3.2 - *Candidature hors DUME*

Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs, il justifie des capacités de ces opérateurs et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (déclaration de sous-traitance) dûment rempli et signé par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics. Ce formulaire est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

En cas de reconduction de l'accord-cadre et sauf déclaration contraire du Titulaire de l'accord-cadre qui devra faire l'objet d'un acte spécial modificatif (DC4), la déclaration de sous-traitance est réputée reconduite dans les mêmes conditions.

5.4 - Examen des candidatures

5.4.1 - *Exclusions de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur*

Les personnes placées dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-6 du code de la commande publique seront exclus de plein droit de la procédure de passation.

Les personnes placées dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique pourront être exclus, à l'appréciation de l'acheteur.

Lorsqu'un opérateur économique est, en cours de procédure, frappé par une de ces exclusions (de plein droit ou à l'appréciation de l'acheteur), il en informe l'acheteur sans délai.

5.4.2 - Exclusions en cas de groupement d'opérateurs économiques et de sous-traitance

Lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un des membres du groupement, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix (10) jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Les personnes à l'encontre desquelles il existe un motif d'exclusion ne peuvent être acceptées en tant que sous-traitant.

Lorsque le sous-traitant à l'encontre duquel il existe un motif d'exclusion est présenté au stade de la procédure de passation, l'acheteur exige son remplacement par un autre opérateur économique qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion, dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le candidat ou le soumissionnaire, sous peine d'exclusion de la procédure.

5.4.3 - Sélection des candidatures

Les candidatures qui ne disposent manifestement pas des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes demandées pour l'exécution du marché sont éliminées. L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières d'un groupement est globale.

Si un opérateur économique candidate à plusieurs lots, ses capacités professionnelles, techniques et financières sont examinées lot par lot.

5.4.4 - Bilan des gaz à effet de serre (BEGES)

Les candidats soumis à l'article L.229-25 du code de l'environnement présentent, à la demande de l'acheteur, leur bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) établi conformément à l'article susvisé. En l'absence de présentation de celui-ci dans le délai fixé par l'acheteur, ce dernier se réserve le droit d'exclure le(s) candidat(s) concerné(s) de la procédure.

ARTICLE 6 - OFFRE

Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte que le GSC Evreux fera environ 300 contrôles prestations dont plus d'une centaine sera sous le format contradictoire.

6.1 - Présentation de l'offre

Les documents complétés à fournir au titre de l'offre pour chaque lot sont :

- l'acte d'engagement (ATTRI 1) ¹ ;
- l'annexe financière (DPGF - BPU)
- L'annexe 7 au RC (DQE) ;
- le cadre de réponse technique et développement durable (CRTDD) ;
- un RIB ;
- l'annexe 9 au RC – Contrôle primaire personne morale (uniquement pour le lot 2);
- un extrait KBIS de moins de 3 mois
- l'avis de visite (annexe 6) complété et signé pour les visites obligatoires.

L'ensemble des pièces doit être déposé sur la PLACE avant les date et heure indiquées sur la PLACE, dans un **fichier compressé au format ZIP ou équivalent**.

6.2 - Echantillons

Sans objet.

¹ L'acte d'engagement n'a pas à être obligatoirement signé lors de son dépôt. Seul le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra le signer (de façon électronique ou manuscrite) avant notification. Toutefois, afin d'optimiser les délais de procédure, l'acheteur offre la possibilité aux soumissionnaires de le transmettre signé au moment du dépôt de l'offre.

6.3 - Contrôle primaire de la personne morale

Dans le cadre du lot 2, une enquête administrative est obligatoirement diligentée avant tout début de prestations sur la personne morale et ses dirigeants, dans le cadre de ce contrat public « sensible » participant à l'exécution du marché.

L'obtention du marché est subordonnée à la vérification de garanties suffisantes en matière de sureté et de protection des intérêts de la défense nationale.

Cette enquête administrative se matérialise par une demande de contrôle primaire. Pour ce faire, les candidats doivent fournir dans leur offre l'annexe 9 du présent règlement de consultation ainsi qu'un extrait KBIS de moins de 3 mois.

6.4 - Examen des offres

Les soumissionnaires sont informés que l'acheteur peut examiner les offres avant les candidatures.

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois, l'acheteur peut inviter les soumissionnaires à régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses, et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

6.5 - Critères d'attribution

Pour les 2 lots, le marché sera attribué au soumissionnaire ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée selon les critères pondérés suivants :

1. Critère prix Noté sur 55 points	Sous-critère 1.1	Prix des prestations forfaitaires annuelles TTC (offre la moins disante / offre étudiée) X 50	Noté / 50
	Sous-critère 1.2	Prix de la commande fictive annuelle TTC (DQE) (offre la moins disante / offre étudiée) X 5	Noté / 5
2. Critère technique Noté sur 35 points	Sous-critère 2.1	Pertinence des moyens humains dédiés à l'exécution des prestations forfaitaires.	Noté / 15
	Sous-critère 2.2	Pertinence des moyens humains dédiés à l'encadrement des prestations forfaitaires.	Noté / 10
	Sous-critère 2.3	Pertinence des moyens matériels dédiés à l'exécution des prestations forfaitaires.	Noté / 5
	Sous-critère 2.4	Méthodologie des contrôles proposés par le candidat pour assurer les prestations (par le personnel encadrant et le responsable de secteur, fréquence, mode opératoire...)	Noté / 5
3. Critère développement durable Noté sur 10 points	Sous-critère 3.1	La société candidate doit justifier d'actions environnementales concrètes liées au marché : - Réduction de l'empreinte carbone - Economie d'énergie - Part des produits éco-labellisés...	Noté / 5
	Sous-critère 3.2	Performance sociale de la société candidate : - QVT : qualité de vie au travail ; - adaptations des postes, maintien dans l'emploi - formations du personnel (en dehors des formations réglementaires)	Noté / 5

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui obtient la meilleure note sur 100.

En cas d'égalité, les candidats seront départagés sur la note du critère prix.

6.6 - Durée de validité des offres

Les offres sont valables 150 jours à compter de la date limite de remise des dernières offres.

6.7 - Conditions de remise des plis

Les plis seront déposés sur la PLACE.

Les modalités de signature électronique sont détaillées en annexe 2.

ARTICLE 7 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

7.1 - Contrôle primaire de la personne morale

Si le soumissionnaire retenu pour le lot 2 ne passe pas avec succès le contrôle primaire de la personne morale, il sera éliminé et la même demande sera adressée au soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement des offres.

7.2 - Documents à fournir

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra fournir, dans un délai fixé par l'acheteur, les documents suivants :

- l'ensemble des justificatifs et moyens de preuve relatifs à l'aptitude et aux capacités du candidat ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles R. 1263-12 du code du travail et relatives aux travailleurs détachés ;
- le cas échéant, les pièces prévues aux articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail et relatives aux travailleurs étrangers ;
- le cas échéant un certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-2 à L. 5212-5 du code du travail ;
- le cas échéant le certificat attestant le versement régulier des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intérimaires ;
- en cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés ;
- un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.

Le soumissionnaire auquel il est envisagé d'attribuer le marché n'est pas tenu de fournir ces justificatifs et moyens de preuves que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans sa candidature ou son offre toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès soit gratuit.

En cas d'impossibilité de se procurer les documents directement auprès des administrations ou organismes, l'acheteur en demande communication au soumissionnaire dans le courrier l'informant que son offre est susceptible d'être retenue.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

7.3 - Signature du marché

Seul le soumissionnaire retenu est tenu de signer les documents du marché. S'il ne l'a pas signé lors de la remise de son offre, l'acte d'engagement lui sera transmis pour signature. A défaut de signature dans le délai imparti, le soumissionnaire pourra être éliminé et la même demande sera adressée au soumissionnaire suivant dans l'ordre de classement des offres.

Il est rappelé que les documents du marché ne peuvent être signés que par une personne en capacité d'engager l'opérateur économique.

Dans le cas d'une signature électronique, l'acte d'engagement doit être retourné en respectant les exigences prévues par l'annexe 2 MODALITES DE SIGNATURE ELECTRONIQUE du présent règlement de la consultation. A défaut, les documents seront considérés comme non signés.

ARTICLE 8 - LANGUE

Les documents et informations doivent être rédigés en langue française ou, à défaut, être accompagnées d'une traduction en français.

ARTICLE 9 - CONTENTIEUX

L'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est le :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3 Contour de la Motte – CS 444 16
35044 Rennes cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Télécopieur : 02 99 63 56 84
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr

ANNEXE 1 : COMPLETER UN DOCUMENT UNIQUE DE MARCHÉ EUROPÉEN (DUME)

Renseigner un DUME (Document Unique de Marché Européen) peut prendre moins de 5 minutes, à condition de partir du DUME de l'acheteur public pour établir sa réponse.



PRINCIPE CLÉ : COMPLÉTEZ UNIQUEMENT LES INFORMATIONS INTÉRESSANT L'ACHETEUR PUBLIC

- ⇒ Utilisez le «DUME Acheteur» mis en ligne sur la PLACE.
- ⇒ Notez l'identifiant de ce DUME Acheteur (une suite de 8 caractères) ou bien récupérez le fichier XML.

UTILISEZ LA FONCTION « RÉPONDRE A UN DUME »

- ⇒ Identifiez vous sur l'utilitaire DUME de Chorus Pro pour répondre au DUME de votre Acheteur :

<https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique>

- ⇒ Sur Chorus Pro, **cliquez sur le bouton « REPONDRE A UN DUME »**.
- ⇒ Faites glisser le DUME de votre acheteur sur la fenêtre «Déposer le DUME de votre client», ou bien saisissez son identifiant (un code de 8 caractères) dans le champ prévu à cet effet. Indiquez votre SIRET puis cliquez sur «Suivant».



ACCUEIL **DUME** - DONNÉES ESSENTIELLES

Accueil > Opérateur économique

Vous êtes une entreprise, vous souhaitez :

CRÉER UN DUME

FUSIONNER DEUX DUMES

REPONDRE À UN DUME

REUTILISER UN DUME

VISUALISER UN DUME

DUME DE VOTRE CLIENT

Saisissez l'identifiant DUME de votre client

ou

Déposez le DUME de votre client

Type d'identifiant

Siret

Numéro d'identifiant

Identifiant

Suivant

Attention !

Un DUME acheteur dématérialisé se présente toujours sous la forme d'un fichier informatique **XML**.

Nom	Modifié le	Type
dumeA_vnnxcdf.xml	07/11/2018 11:24	Fichier XML

C'est ce fichier que vous pouvez déposer dans l'utilitaire Chorus Pro. Tout autre format (ex: Word, PDF, etc.) est **invalide** et ne permettra pas d'afficher votre formulaire de réponse aux critères du marché.

- ⇒ Complétez les champs obligatoires des parties II et III du DUME :

- PARTIE II : Informations concernant l'opérateur économique
- PARTIE III : Motifs d'exclusion à prendre en compte dans le marché

Pour vous faire gagner du temps, le formulaire part du principe que vous respectez tous les critères d'exclusion du marché en pré-cochant « oui » dans la case « je certifie ne pas entrer dans les cas d'interdiction de soumissionner ».

ACCUEIL DUME - DONNÉES ESSENTIELLES

Accueil > Opérateur économique > Exclusion

1
Procédure

2
Exclusion

3
Sélection

Je certifie ne pas entrer dans les cas d'interdictions de soumissionner

☒ oui
☐ non

> A : MOTIFS LIÉS À DES CONDAMNATIONS PÉNALES

⇒ Dans la partie IV « CRITERES DE SELECTION », seules les questions intéressant votre acheteur public s'affichent. Répondez-y.

⇒ Une fois les réponses saisies, vous pourrez prévisualiser le DUME rempli :

ACCUEIL DUME - DONNÉES ESSENTIELLES

Accueil > Opérateur économique > Terminer

1
Procédure

2
Exclusion

3
Sélection

4
Terminer

Formulaire DUME

Voici le formulaire obtenu à partir des données saisies :



Prévisualiser

Finaliser

⇒ Vérifiez bien les éléments déclarés, puis cliquez sur « **Finaliser** » votre DUME.

DÉPOSEZ VOTRE DUME À L'APPUI DE VOTRE RÉPONSE À LA CONSULTATION

Votre DUME est prêt à être déposé à l'appui de votre offre **au format XML** (son format officiel).

Vous n'avez pas besoin de l'imprimer ou de le scanner.

Joignez simplement le fichier XML à votre réponse technique sur la PLACE.

ANNEXE 2 : MODALITES DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

Une signature manuscrite scannée n'a pas de valeur juridique. Elle constitue une copie de la signature manuscrite et ne peut pas remplacer la signature électronique.

Signature électronique des documents

Chaque document à signer doit l'être individuellement.

Le candidat doit impérativement respecter les conditions relatives :

1. au certificat de signature du signataire ;
 2. à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature* conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.
- * Le jeton d'horodatage peut être enveloppé dans le fichier d'origine ou bien apparaître sous la forme d'un fichier autonome (non enveloppé).*

Exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature du signataire respecte au moins le niveau de sécurité préconisé.

1er cas :

Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue" : le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

<http://www.lsti-certification.fr> ;
<https://webgate.ec.europa.eu/tl-browser/#/tl/FR>

Dans ce cas, le candidat n'a aucun justificatif à fournir sur le certificat de signature utilisé pour signer sa réponse.

2ème cas :

Le certificat de signature électronique n'est pas référencé sur une liste de confiance.
La plate-forme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

Le candidat s'assure que le certificat qu'il utilise est au moins conforme au niveau de sécurité préconisé sur le profil d'acheteur, et donne tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité par l'acheteur.

Justificatifs de conformité à produire

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité et du niveau de sécurité du certificat de signature utilisé : preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...
- Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

Le candidat utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 :

Le candidat utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État. Dans ce cas, le candidat est dispensé de fournir tout mode d'emploi ou information.

Cas 2 :

Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES ;
- Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, gratuitement.

Dans ce cas, le signataire indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment le lien sur lequel la signature peut être vérifiée, avec une notice d'explication de préférence en français.

La personne signataire doit avoir le pouvoir d'engager la société.

ANNEXE 3 : COORDONNÉES DES CORRESPONDANTS

1. Coordonnées du service achat en charge du dossier :

Dénomination : PFC O / DIVISION ACHATS PUBLICS	A l'attention de : Bureau achats fournitures et services
Adresse : Quartier FOCH – BP 22	Code postal : 35 998
Localité/ville : RENNES CEDEX 9	Pays : FRANCE
Courriel : pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr	

2. Coordonnées de l'interlocuteur PME-PMI à contacter en cas de difficulté particulière :

Médiation des entreprises du ministère des armées Sous-direction des PME (Bâtiment Perret) 60 boulevard du général Martial Valin CS 21 63 75 509 Paris cedex 15 Courriel : minarm.mediateur-entreprises.fct@intradef.gouv.fr Téléphone : 09 88 68 19 25 ou 0 800 02 71 27
--

3. Coordonnées du service liquidation-mandatement en charge du dossier :

Dénomination : PFC O / DIVISION FINANCES	A l'attention de : section prestations de services
Adresse : Quartier FOCH – BP 22	Code postal : 35 998
Localité/ville : RENNES CEDEX 9	Pays : FRANCE
Courriel : pfc-ouest-dfin-ps.referent.fct@intradef.gouv.fr	

4. Coordonnées du comptable public en charge du dossier :

Dénomination : Directeur départemental des finances publiques du Finistère	A l'attention de : Service dépenses militaires et règlements
Adresse : 4 SQUARE MARC SANGNIER CS 92839	Code postal : 29228
Localité/ville : BREST CEDEX	Pays : FRANCE
Téléphone : 02 98 80 55 55	Site internet : www.finances.gouv.fr
Courriel : ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr	

Dans le cadre de la démarche qualité menée à la PFC O et dans un souci de référencement de nos fournisseurs (sourcing), il est demandé de bien vouloir compléter le questionnaire suivant et de nous le retourner par courriel à l'adresse suivante : pfc-ouest-dap-bfs.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr

OBJET DE LA CONSULTATION :

DAF_2025_001377 relatif à la consultation de Prestations de nettoyage des locaux, de la vitrerie et prestations de plonge au profit des organismes de la base de défense d'Evreux.

Après examen du dossier de consultation, ma société ne soumissionne pas en raison : *(cocher une ou plusieurs cases)*

☐ d'un besoin ne correspondant pas à notre offre,

☐ d'un calendrier ou carnet de commandes déjà rempli,

☐ des critères de sélection des offres (à préciser) :

.....

☐ des contraintes techniques demandées (à préciser) :

.....

☐ des contraintes administratives (à préciser) :

.....

☐ d'un manque de visibilité sur le volume et/ou la périodicité des prestations (minimum, maximum...) :

.....

☐ du délai de réponse trop court pour répondre à l'offre :

☐ de difficultés liées à des marchés antérieurs (délais de paiement, lieux d'exécution,...) (à préciser) :

.....

☐ Je souhaite / ☐ Je ne souhaite pas être consulté à l'avenir pour ce type de marché.

Nom, prénom, qualité :

Date et signature :

Liste des annexes :

- Annexe 5 –RC – Reprise du personnel Lot 1
- Annexe 5 –RC – Reprise du personnel Lot 2



PFC-O

ATTESTATION DE VISITE

DAF N°
2025_001377

GRADE : NOM :
..... Prénom :

atteste que la société

a visité le(s) site(s) du ou des lots indiqués ci-dessous afin de procéder à l'estimation et à l'appréciation des prestations à réaliser.

Lot	Site	VISITE	Visite réalisée : OUI / NON
1	BASE AMIRAL DURAND VIEL LE HAVRE	facultative	
	PAVILLON B LE HAVRE	obligatoire	
	DMD 76/CSN/BUREAU d'ETUDES HERBOUVILLE ROUEN	obligatoire	
	CIRFA ROUEN	facultative	
	BRIGADE GENDARMERIE MARITIME DIEPPE (BGMAR)	facultative	
2	Emprise BA 105 EVREUX	obligatoire	
	Maison de l'armée EVREUX	facultative	
	CNMO-TSR VERNON	facultative	
	CNMO-TSR FAVIERES	obligatoire	
	BA105 ALLEMANDS - CMA	obligatoire	
	BA105 SIAé	facultative	

Toute observation ou question doit être formulée par écrit à :

PFC O - Division achats publics

ou www.marches-publics.gouv.fr

Bureau achats fournitures et services

BP 22 – 35998 RENNES Cedex 9

Fait à

le.....

Signature du responsable de la visite :

Signature du candidat :

NOTA : Cette attestation doit être jointe obligatoirement aux pièces relatives à l'offre. En cas de non production, l'offre sera jugée irrecevable

ANNEXE 7 : DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF (DQE)

Les DQE de chaque lot correspondent chacun à un scénario annuel de commandes de prestations à la demande.

Ils sont établis en fonction des prix unitaires indiqués dans les annexes financières correspondantes (BPU) et de quantités fictives.

Les DQE sont définis dans les fichiers suivants :

Pour le lot 1 : AE – DPGF – BPU – DQE – Lot 1 – DAF 2025 001377

Pour le lot 2 : AE – DPGF – BPU – DQE – Lot 2 – DAF 2025 001377

Liste des annexes :

- Annexe 8 – RC – Flyer de présentation Défense et Mobilité

Voir fichier joint :
RC - Annexe 9 - Contrôle primaire personne morale